

Procès verbal du Conseil Municipal de la Commune des Eglises d'Argenteuil

du 10 octobre 2023

Convocation du 05 octobre 2023/ Secrétaire de Séance : MERLIER Audrey

Présents: GICQUEL Roseline, SALMON Anne-Marie, GUICHARD Jean-Luc, BAILLARGUET Antony, PETITPAS Véronique, MERLIER Audrey, MANDOU Rosemonde, GROULET Josélito, MAUNY Julien, LIRAUD Sylvain, LEGUAY Amandine

Absents excusés : , BARILLER Jérôme, BOYER Jacky, LEROUX Damien, POIRIER Nicolas

Nicolas POIRIER donne pouvoir à Joselito GROULET

Ordre du Jour :

1. **Emprunt pour les travaux du logement de Pouzou**
2. **RESE : demande raccordement du bâtiment de la Commune rue de l'isle**
3. **Recensement de la Population : agent recenseur et coordonnateur**
4. **Etude de devis, dépenses et recettes diverses**
5. **Questions diverses**

Validation du Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2023 :
Pas d'observation validation du procès-verbal par le Conseil Municipal

Délibération D32/2023 Objet : Emprunt pour les travaux du logement de Pouzou et écritures comptables

Madame Le Maire passe la parole à Madame Audrey Merlier. La commission budget a travaillé sur les propositions de deux banques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir :

- Banque : Crédit Agricole Charente Maritime-Deux-Sèvres
- Montant 26000€
- Durée 10 ans
- Echéances trimestrielles
- Taux 4.61%
- Frais de dossier : 150 €

Afin d'enregistrer comptablement la somme, étant donné qu'au compte 1641 il reste la somme de 5000€ en prévision (20000€ prévu pour le tracteur mais seulement 15000€ de réalisé), une ouverture de crédit est prévue comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 1641 (emprunt à encaisser) : 21000€

Dépenses : 2313/ opération n°190 (travaux logement Pouzou) : 21000€

Les écritures comptables sont jointes à la présente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes, Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents concernant ce prêt.

Délibération D33/2023 Objet : RESE : demande raccordement du bâtiment de la Commune rue de l'isle

Madame Le Maire rappelle la dernière réunion où il avait été envisagé de raccorder le bâtiment rue de l'isle au réseau d'eau. Il convient de déposer une demande de raccordement auprès de la RESE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes et décide d'autoriser Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents.

Les crédits seront prévus au budget pour les frais inhérents.

Délibération D34/2023 Objet : Recensement de la population : agent recenseur et coordonnateur

Madame Le Maire explique que le prochain recensement de la population qui a lieu tous les cinq ans, se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Le Conseil Municipal doit, dans un premier temps fixer le nombre d'agent recenseur et de coordonnateur nécessaires à la collecte. C'est au Maire de désigner l'agent recenseur et le coordonnateur par arrêté.

L'agent recenseur est la personne qui effectue les enquêtes de recensement sur le terrain. Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement. Il met en place la logistique et la communication du recensement et assure la fonction et l'encadrement des agents recenseurs. Une dotation forfaitaire de recensement est versée à la Commune par l'Etat pour compenser les frais relatifs aux opérations.

Considérant les précédents recensements réalisés sur la Commune, sur demande de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 1 abstention :

- De créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population 2024, en application de l'article 332-23, 1° du code général de la fonction publique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
S'il s'agit d'un agent de la Commune, il bénéficiera du paiement d'heures complémentaires (pour les agents à temps non complet)
- De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation. S'il s'agit d'un agent, il bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Délibération D35/2023 Objet : Etude de devis, dépenses et recettes diverses

Madame Le Maire passe la parole à Mr Antony Baillarguet.

Travaux de voirie :

Monsieur Baillarguet rappelle la délibération D31/2023 prise le 19 septembre 2023 sur des travaux de voirie d'un montant total HT de 57 297.50€ et total TTC de 68757.00€. Ces travaux sont éligibles au fonds départemental de péréquation pour la voirie communale accidentogène.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes. Madame Le Maire est chargée de demander une participation du Département à ce titre et de signer tous documents nécessaires.

Délibération D36/2023 Objet : Etude de devis, dépenses et recettes diverses

Madame Le Maire passe la parole à Mr Baillarguet Antony.

Monsieur Baillarguet explique au Conseil Municipal la nécessité de raccorder les bâtiments communaux au tout à l'égout.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes accepte les devis suivants :

- Raccordement au réseau d'assainissement salle des fêtes/Mairie. Le devis de l'entreprise Gaudineau TP de Aulnay est retenu pour un montant TTC de 1725.60€.
- Raccordement au réseau d'assainissement maison/atelier de la Commune. Le devis de l'entreprise Gaudineau TP de Aulnay est retenu pour un montant TTC de 976.80€

Les crédits sont prévus au budget en investissement à l'opération n°182.

Délibération D37/2023 Objet : Etude de devis, dépenses et recettes diverses

Madame Le Maire passe la parole à Mr Baillarguet Antony.

Monsieur Baillarguet explique au Conseil Municipal qu'il convient de continuer le renouvellement progressif des guirlandes électriques de Noël sur la Commune.

Il est décidé de procéder à l'achat de guirlandes de catégorie identique à celles déjà achetées les années précédentes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes et accepte le devis tel que :

Entreprise DECOLUM 55310 Tronville en Barrois, pour l'acquisition de 4 guirlandes, pour un montant TTC de 1320.00€.

Les crédits sont prévus l'opération n°182

Délibération D38/2023 Objet : Etude de devis, dépenses et recettes diverses

Il est rappelé que le repas du 11 novembre (repas des aînés), est en priorité offert aux personnes de 62 ans et plus.

Pour les personnes souhaitant participer au repas mais ayant moins de 62 ans ou habitant une autre Commune,
le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes de fixer le prix du repas à 25€.

Les crédits seront prévus au budget

1. Questions diverses

. Madame Le Maire explique que, suite au constat de la désertification médicale sur St Jean d'Angély, il y a un projet d'une maison de santé avec 4 médecins généralistes salariés de l'hôpital. Cette maison de santé sera à proximité de l'hôpital.

. Madame Le Maire expose la loi relative à l'accélération des ENR (Energies Nouvelles Renouvelables) du 10 mars 2023. Il est demandé à chaque commune de définir des zones pour l'implantation des ENR, avant le 31/12/2023, sachant que le décret n'est pas sorti !!! Cela paraît difficile à réaliser.

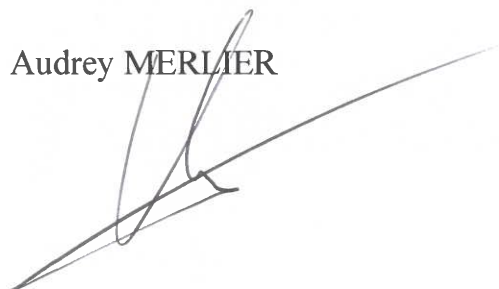
. Concernant l'achat de sapins de Noël : un devis reste à venir

. Il est discuté de l'organisation de la journée du 11 novembre.

La Séance est levée à : 21h15

La Secrétaire de Séance,

Audrey MERLIER



Madame Le Maire,

Roseline GICQUEL

